

ARBORICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



G.R.C.E.T.A.
de Basse Durance



Bulletin n° 6 / 2014
Mercredi 26 mars 2014

Faits marquants :

Cerisier :

- **Développement végétatif** : stade D à mi-floraison
- **Drosophila suzukii** : vol actif
- **Monilioses des fleurs et rameaux** : période de sensibilité en cours (stade phénologique : début floraison jusqu'au stade I).

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Animatrice Filière Pomme/Poire : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère),
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

Animatrice Filière Cerise : Emmanuelle FILLERON (Ch. d'Agri. de Vaucluse/Domaine Expérimental La Tapy),

Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

Animateur Filière Prune : Laurent POULET (GRCETA de Basse Durance),

Suppléant : Nicolas Vaysse (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR :

Chambres d'Agriculture de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence,
CIRAME, GRCETA Basse Durance, CETA Cavaillon, CETA Terroir de Crau,
OP SICA Edelweiss, OP Vergers de Beauregard, OP Alpes Coop Fruits, OP COPEBI, SICA Pom'Alpes,
Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENTS FILIÈRES ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN

POMME-POIRE : Myriam BERUD - tel : 04 90 59 29 00
SEA La Pugère - m.berud@lapugere.com
CERISE : Emmanuelle FILLERON - tel : 04 90 62 69 34
Domaine Expérimental La Tapy - efilleron@domainelatapy.com
PRUNE : Laurent POULET - tel : 04 90 92 26 90
GRCETA Basse Durance - laurent.poulet@grceta.fr



CERISIER

Bulletin n° 6 / 2014
Mercredi 26 mars 2014



Secteur Basse Durance :

◆ DEVELOPPEMENT VEGETATIF



Stade C



Stade D



Floraison (F)



Stade G

Stades D à F, selon les variétés et les zones géographiques.

VARIETES	Burlat	Folfer	Van	Summit	Belge
STADE PHENO.	F 5% à F 50%	F 50%	F 5%	D	D

◆ MONILIOSES DES FLEURS ET RAMEAUX

Les cerisiers sont entrés dans la période de sensibilité aux monilioses des fleurs et rameaux.

Estimation du risque : le risque de contamination est présent en théorie du début de la floraison jusqu'à la fin de la chute des pétales, et selon les conditions climatiques (pluies, absence de vent, rosées persistantes).

◆ DROSOPHILA SUZUKII

Le réseau de piégeage se remet en place.

Les captures hebdomadaires des premiers pièges du réseau sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Sur les quelques pièges posés, les captures sont un peu plus faibles ces sept derniers jours en lien avec les conditions climatiques : la Drosophile suzukii se réfugie dans des zones abritées (bosquets, haies, bois) lorsque les conditions en verger lui sont défavorables (froid, vent, ...).

Nombre d'individus de Drosophila suzukii capturés dans le réseau SBT en parcelles de cerisier.

Commune	du 13 au 18 mars	Du 19 au 25 mars
CARPENTRAS	76	46
MENERBES	0	0
MODENE	20	-
CARPENTRAS	290	99

Les pièges doivent être posés dans les prochains jours pour comprendre la dynamique de l'insecte dans les parcelles.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.